

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay par
GNL Québec Inc. :

Le déni de l'évidence

Par
Marc-André Deschênes
Et
Laurence Côté

Octobre 2020

Le déni de l'évidence

Nous sommes étudiantes et étudiants de programmes au premier et deuxième cycle en environnement à l'Université de Sherbrooke et à l'Université du Québec à Montréal. En tant que généralistes, nous embrassons la multidisciplinarité des enjeux de notre société. Nous devons collaborer pour concevoir et mettre en œuvre des solutions qui visent à minimiser ou prévenir nos impacts sur l'environnement. Il est de notre devoir d'écouter objectivement les acteurs concernés dans la mise en œuvre de projets ayant des effets néfastes potentiels sur la société et les écosystèmes.

À l'aube d'une crise environnementale, il est primordial d'étudier de manière systémique les impacts et les conséquences qu'entraîne chaque décision qui concerne la collectivité. En tant que citoyen.ne.s, il est de notre devoir de réfléchir à la viabilité de notre mode de vie actuel. Les connaissances scientifiques prouvent que ce mode de vie est voué à l'échec, notamment en raison de la précarité des ressources naturelles. Notre société est écrasée par l'accroissement économique perpétuel. Nous devons réorganiser notre mode de vie au meilleur de nos capacités.

Nous, futur.e.s professionnel.le.s de l'inévitable transition écologique, unissons aujourd'hui nos voix afin de lancer un message d'une importance capitale : le projet GNL Québec ainsi que tout projet ou activité qui s'y rattache directement (extraction de gaz naturel par fracturation hydraulique, construction du pipeline Gazoduq, projet de port méthanier Énergie Saguenay et transport international de gaz naturel liquéfié par super-méthaniers) ne sont pas cohérents avec l'objectif de diminution du réchauffement climatique sous la barre du 1,5 °C proposé par le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Au contraire, ce projet menace la biodiversité, et, par le fait même, la survie de notre espèce. L'extraction d'énergies fossiles à outrance n'est plus une option. C'est une opération désuète qui n'a pas sa place dans la société moderne.

Il existe trois pôles dans l'organisation de chaque société : social, environnemental et économique. Ceux-ci sont les fondements de la collectivité en ce qui concerne la santé, la sécurité, le bien-être, le partage des ressources, l'organisation sociale et la prise de décision. Ces trois principes ont une importance **égale** dans un modèle de société durable. Contrairement à ce que notre gouvernement provincial tente de nous faire croire, le développement durable ne poursuit pas les objectifs d'une transition écologique puisque les pôles ne peuvent croître sans empiéter l'un sur l'autre. Autrement dit, une croissance économique perpétuelle entraîne nécessairement une pression sur les ressources naturelles, ce qui nuit à leur pérennité et au bien-être des générations futures.

Il est du devoir des gouvernements de nous écouter. Ceux-ci se doivent de tenter de rétablir la situation au meilleur de leur pouvoir qui, rappelons-le, ne leur est attribué que par le consentement des citoyens et citoyennes qu'ils servent. Nous souhaitons avoir des « instances gouvernementales bienveillantes », c'est-à-dire, des instances qui basent leurs décisions sur les

meilleurs faits scientifiques à leur disposition et non sur quelques faits ponctuels provenant d'entités ayant un intérêt économique ciblé. Nous ne pouvons plus feindre l'ignorance face à la crise climatique. Chaque jour, nous sommes témoins de catastrophes naturelles de plus en plus intenses et d'autant plus fréquentes. Les canicules, sécheresses, inondations, précipitations torrentielles, l'effondrement de la biodiversité et l'apparition de nouvelles maladies ne sont qu'un faible aperçu des fléaux qui nous attendent. Les mentalités de croissances économiques excessives ne font qu'exacerber ces phénomènes.

Nos instances gouvernementales, bien que parfaitement conscientes de la situation et des catastrophes naturelles récurrentes, semblent tourner le dos à la situation, et par le fait même à la population. Ces instances utilisent jour après jour des tactiques fallacieuses pour tenter de favoriser l'acceptabilité sociale des projets d'extraction d'énergies fossiles. En ce sens, les signataires étudiants au centre universitaire de formation en environnement et développement durable dénoncent l'appui financier du conseil municipal de Saguenay envers le groupe « Je crois en ma région ». C'est avec le cœur lourd que nous apprenons que ce groupe tente d'améliorer l'acceptabilité sociale de tout nouveau projet polluant envisagé sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour des motifs purement économiques. En effet, le groupe reçoit plus de 140 000 dollars de la part de Promotion Saguenay. Nous sommes d'avis que cette somme d'argent colossale pourrait contribuer au mieux-être des Saguenéens et des Saguenéennes au lieu qu'elle serve à soutirer leur appui.

Les signataires dénoncent également le manque de transparence entourant les rencontres entre le promoteur du projet GNL Québec et les ministres de la Coalition Avenir Québec. Ces rencontres ont nécessairement contribué à modifier l'opinion publique puisqu'elles ont eu lieu **avant** l'ouverture du bureau des audiences publiques environnementales. Les signataires dénoncent de plus tous les propos du premier ministre visant à positionner le gouvernement provincial en faveur du projet puisqu'il n'a pas en sa possession l'entièreté des meilleures connaissances scientifiques entourant l'enjeu. Sa prise de position n'est donc pas éclairée.

Les signataires dénoncent finalement l'attitude du gouvernement fédéral s'apparentant à celle d'un régime totalitaire paternaliste lorsqu'il est question d'étendre le réseau de distribution d'énergies fossiles sur les territoires non cédés des Premières Nations. Cette attitude est une entrave à la liberté d'expression et à la démocratie participative.

Les actions valent plus que les mots

Nous souhaitons rappeler aux gouvernements qu'ils doivent agir en conséquence des initiatives qu'ils prennent, que ce soit sous forme de déclaration, de position ou d'engagement en matière d'environnement. Les gouvernements se doivent également de revoir leurs positions quant au projet GNL Québec en considérant les menaces environnementales qui en découleront.

Premièrement, nous rappelons au conseil municipal de la Ville de Saguenay d'être conséquent. Le 4 mars 2019, les élus ont voté une déclaration d'urgence climatique les engageant à réduire les émissions de GES sur le territoire de la ville de Saguenay. Nous considérons que la résolution adoptée par le conseil municipal le 2 juillet 2019 visant à appuyer l'une des phases du projet GNL

Québec (produisant l'équivalent de **46 à 72 millions de tonnes de CO₂ par année**) va à l'encontre de l'ensemble des valeurs dont la ville de Saguenay se targue de représenter. Elle contredit aussi tous ses plans de développement durable. Ainsi, nous invitons le conseil municipal en question à respecter ses engagements et ses valeurs ou à rejeter unanimement sa déclaration d'urgence climatique ainsi qu'à remplacer le titre du plan de développement durable de la ville par « plan de développement ».

Deuxièmement, nous rappelons au gouvernement provincial d'être conséquent. Le conseil général de la Coalition Avenir Québec a adopté le 25 et 26 mai 2019 un cahier de résolutions finales contenant des propositions contradictoires au projet GNL Québec. La proposition 1.2 indiquant que « La Coalition Avenir Québec propose de mettre de l'avant des moyens pour accélérer l'adoption d'énergies renouvelables afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles » rentre en contradiction avec un projet visant à augmenter la disponibilité d'énergies fossiles non renouvelables. La proposition 2.7 indiquant que « La Coalition Avenir Québec propose de favoriser, bonifier et soutenir la production et l'utilisation de gaz naturel renouvelable (GNR) par l'utilisation de la biomasse et des matières résiduelles et conséquemment de diminuer l'utilisation du gaz naturel non renouvelable » contredit le fait qu'un projet d'exploitation de gaz de fracturation hydraulique nuise directement au commerce du gaz naturel renouvelable (GNR). Finalement, la proposition 3.7 indiquant que « La Coalition Avenir Québec propose d'améliorer l'accès aux rivières et aux plans d'eau dans un souci de protection de l'eau » vient à l'encontre du fait que le projet GNL Québec propose d'augmenter considérablement le transport maritime commercial (et donc de réduire l'accès) sur deux des plans d'eau les plus importants du Québec, soit le Fjord-du-Saguenay et le fleuve Saint-Laurent. Nous invitons donc le gouvernement provincial à soit respecter son cahier de résolutions finales ou à abandonner les articles précédemment énumérés.

Nous rappelons troisièmement au gouvernement fédéral d'être conséquent. Le projet va à l'encontre de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, visant entre autres à « exercer [les] pouvoirs [fédéraux] de manière à protéger l'environnement et la santé humaine, à appliquer le principe de la prudence, si bien qu'en cas de risques de dommages graves ou irréversibles à l'environnement, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement, ainsi qu'à promouvoir et affermir les méthodes applicables de prévention de la pollution ; », à « prendre des mesures préventives et correctives pour protéger, valoriser et rétablir l'environnement » ainsi qu'à « adopter une approche qui respecte les caractéristiques uniques et fondamentales des écosystèmes ». Le projet va également à l'encontre de la *Loi sur les espèces en péril*, stipulant que « La [...] loi vise à prévenir la disparition [...] des espèces sauvages, à permettre le rétablissement de celles qui, par suite de l'activité humaine, sont devenues des espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées et à favoriser la gestion des espèces préoccupantes pour éviter qu'elles ne deviennent des espèces en voie de disparition ou menacées » puisque ce projet menace la population décroissante de bélugas du Saint-Laurent, qui figure sur la *Liste des Espèces en péril* apparaissant à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril et protégées par la Loi sur les pêches*.

Il nous reste peu de temps pour limiter le réchauffement climatique à moins de 1,5 °C et ce temps est précieux. Trop précieux pour être gaspillé par des dirigeants qui ont une vision beaucoup trop restrictive du bien-être commun. Trop précieux pour être consacré à des actes malicieux visant à flouer la population afin d'en obtenir une approbation biaisée. Trop précieux pour être consacré à des groupes d'intérêts égocentristes. Trop précieux pour se contenter du « business as usual » comme réponse alors qu'il est question de la survie de notre espèce.

Si certaines personnes ont l'audace de dire qu'elles « *croient en leur région* », nous nous permettons d'affirmer que nous croyons en notre démocratie. Celle-ci se doit de saisir l'évidence à la portée de tous : l'économie n'est plus la pierre d'assise du monde moderne. À vous, chers élus et élues de chaque palier gouvernemental, de décider de quel côté de l'Histoire vous serez lorsque vous prendrez chaque décision qui affectera notre futur.

Marc-André Deschênes et Laurence Côté

Baccalauréat en études de l'environnement

Signataires (en ordre alphabétique svp):

1. Alexandra Desbiens, baccalauréat en études de l'environnement
2. Alexandre Dumas-Gingras, maîtrise en études politiques appliquées à l'environnement
3. Alexandre Pigeon, baccalauréat en études de l'environnement
4. Alexia Dion, baccalauréat en études de l'environnement
5. Alexis Ortolano, baccalauréat en études de l'environnement
6. Amélie Cournoyer, Baccalauréat en études de l'environnement
7. Andréanne Fiola, baccalauréat en études de l'environnement
8. Angélie Morin, baccalauréat en études de l'environnement
9. Angélique Cornellier, baccalauréat en études de l'environnement
10. Angélique Richard, baccalauréat en études de l'environnement
11. Ann Everitt, baccalauréat en génie biotechnologique
12. Anne LaRue, baccalauréat en études de l'environnement
13. Anne Marie Lafontaine, baccalauréat en études de l'environnement
14. Anne Ménard, baccalauréat en sciences naturelles appliquées à l'environnement
15. Anne-Samuelle Lawton Brault, baccalauréat en études de l'environnement
16. Anthony Galvin-Bisson, baccalauréat en études de l'environnement
17. Anthony Levac, baccalauréat en études de l'environnement
18. Antoine Gauvreau, certificat en études de l'environnement, baccalauréat en Marketing
19. Antoine Provencher, baccalauréat en études de l'environnement
20. Ariane Desjardins, baccalauréat en études de l'environnement
21. Ariane Gingras, baccalauréat en études de l'environnement
22. Arnaud Lombard-Dionne, baccalauréat en études de l'environnement

23. Arnaud Raibaldi, maîtrise en environnement
24. Audrey Daraïche, baccalauréat en études de l'environnement
25. Béatrice Thomassin-Demers, baccalauréat en études de l'environnement
26. Benjamin Gauthier, baccalauréat en études de l'environnement
27. Blandine Giusti, maîtrise en sciences de l'environnement
28. Cameron J Garbos, baccalauréat en études de l'environnement
29. Camille Fournier-Paré, baccalauréat en études de l'environnement
30. Carolanne Penny, baccalauréat en Sciences naturelles appliquées à l'environnement
31. Carolyne Viau-Royer, baccalauréat en études de l'environnement
32. Cassandra Laroche, baccalauréat en études de l'environnement et microprogramme en vérification environnementale
33. Catherine Coderre Porras, microprogramme de deuxième cycle en environnement
34. Catherine Ducharme, baccalauréat en études de l'environnement
35. Catherine Proulx, baccalauréat en études de l'environnement
36. Cedric Binette, baccalauréat en études de l'environnement
37. César Gabillot, maîtrise en sciences de l'environnement
38. Charles Boucher, baccalauréat en études de l'environnement
39. Charles Verville, baccalauréat en études de l'environnement
40. Charlotte Pépin-Tanguay, baccalauréat en études de l'environnement
41. Chloé Giraud, baccalauréat en sciences naturelles appliquées à l'environnement
42. Chloé Laprise, baccalauréat en études de l'environnement
43. Cindy Parisé-Rousselle, baccalauréat en sciences naturelles appliquées à l'environnement
44. Clara Vivin, maîtrise en sciences de l'environnement
45. Claudia Charron, baccalauréat en études de l'environnement
46. Clément Mangin, maîtrise en sciences de l'environnement
47. Corinne Dupont-Rachiele, maîtrise en sciences de l'environnement
48. Daphné Gaudreault, baccalauréat en études de l'environnement
49. Daphné Meissner-Laverdière, baccalauréat en études de l'environnement
50. Daphnée Carmel, baccalauréat en études de l'environnement
51. Daphnée Dorval, certificat en études de l'environnement et baccalauréat en sciences naturelles appliquées à l'environnement
52. David Dupéré, Certificat en études de l'environnement
53. Delphine Neveu, baccalauréat en études de l'environnement
54. Édouard Beurivage, baccalauréat en études de l'environnement
55. Édouard Fillion, baccalauréat en études de l'environnement
56. Éléonore Cusson, baccalauréat en études de l'environnement
57. Élie Prud'Homme-Tessier, baccalauréat en études de l'environnement
58. Éloïse Fortier, baccalauréat en études de l'environnement
59. Émilie Secours, maîtrise en sciences de l'environnement
60. Emilie Vanier, baccalauréat en études de l'environnement
61. Emmanuelle Dumontier, baccalauréat en études de l'environnement
62. Emmanuelle Mignacca, maîtrise en sciences de l'environnement
63. Étienne Massicotte, baccalauréat en études de l'environnement
64. Étienne Morin, baccalauréat en études de l'environnement

65. Evanelle Gauthier, baccalauréat en études de l'environnement
66. Eve Larivière, baccalauréat en études de l'environnement
67. Ézékiel Collard, baccalauréat en études de l'environnement
68. Fabienne Rioux-Gobeil, maîtrise en sciences de l'environnement
69. Fanny Bastien, baccalauréat en études de l'environnement
70. Fanny Beaudoin, baccalauréat en études de l'environnement
71. Félix Bélanger, baccalauréat en études de l'environnement
72. Félix Langevin, baccalauréat en études de l'environnement
73. Félix Lapointe, baccalauréat en études de l'environnement
74. Félix Valiquette, baccalauréat en études de l'environnement
75. Francis Mayville, certificat en environnement et certificat en politique appliquée
76. Frédéric Lacroix, baccalauréat en études de l'environnement
77. Frédéric Leblanc, baccalauréat en sciences naturelles appliquées à l'environnement
78. Gabriel Daneault, baccalauréat en études de l'environnement
79. Gabrielle Doré, baccalauréat en études de l'environnement
80. Gabrielle Dupuis, baccalauréat en études de l'environnement
81. Gabrielle Dutil, baccalauréat en études de l'environnement
82. Gabrielle Nadeau, certificat en études de l'environnement
83. Gabrielle Roberge, maîtrise en sciences de l'environnement
84. Gabrielle Roy-Grégoire, maîtrise en sciences de l'environnement
85. Guillaume Bernard, baccalauréat en études de l'environnement
86. Guillaume Houle, baccalauréat en études de l'environnement et technicien en génie civil
87. Iléna Lefebvre, baccalauréat en études de l'environnement
88. India Morel, certificat en études de l'environnement
89. Isabelle Béliveau, baccalauréat en études de l'environnement
90. Jacob Buisson, baccalauréat en études de l'environnement
91. Jacob Grenier baccalauréat en étude de l'environnement
92. Jacob Lambert, certificat en études de l'environnement
93. Jade Hudon, baccalauréat en études de l'environnement
94. Jean-Marie Mondor, baccalauréat en sciences naturelles appliquées à l'environnement
95. Jeanne Vermette, baccalauréat en sciences naturelles appliquées à l'environnement
96. Jérémie Labelle , baccalauréat en études de l'environnement
97. Jérémy Dupont, baccalauréat en sciences naturelles appliquées à l'environnement
98. Joël Fortier, baccalauréat en études de l'environnement
99. Joey Leckman, maîtrise en environnement
100. Johann Meyer, maîtrise en sciences de l'environnement
101. Josiane Morissette, baccalauréat en études de l'environnement
102. Judith Morin, baccalauréat en études de l'environnement
103. Julia Meyer, baccalauréat en sciences naturelles appliquées à l'environnement et maîtrise en biologie
104. Julia Roy-Touchette, maîtrise en environnement
105. Julie Vanier, baccalauréat en études de l'environnement
106. Julie-Ann Doucet-Dupré, baccalauréat en études de l'environnement
107. Julien Dahl, baccalauréat en études de l'environnement

108. Julien Pagé, baccalauréat en études de l'environnement
109. Juliette Zimmer, baccalauréat en études de l'environnement
110. Justine Roussin, baccalauréat en sciences naturelles appliquées à l'environnement
111. Karelle Trottier, maîtrise en sciences de l'environnement
112. Katherine Simoneau, baccalauréat en études de l'environnement
113. Kathleen Newberry, baccalauréat en études de l'environnement
114. Laura Bernier, baccalauréat en études de l'environnement
115. Laurence Roger, maîtrise en environnement
116. Laurie Bush, maîtrise en environnement et politique appliquée
117. Laury Aspirault, baccalauréat en études de l'environnement
118. Léa Aubé, baccalauréat et maîtrise en environnement
119. Léa Provencher, baccalauréat en études de l'environnement
120. Levente-Charles Bocz, baccalauréat en études de l'environnement
121. Lia Bilodeau, baccalauréat en études de l'environnement
122. Lizanne Adam, baccalauréat en études de l'environnement
123. Logan Penvern, doctorat en sciences de l'environnement
124. Loriane Des Alliers, baccalauréat en études de l'environnement
125. Lorie Charland, baccalauréat en études de l'environnement
126. Ludovic Boulianne, baccalauréat en études de l'environnement
127. Margaux Dubé, maîtrise en sciences de l'environnement
128. Marie Ève Lachance Foisy, baccalauréat en études de l'environnement
129. Marie Gobert, maîtrise en environnement
130. Marie Pirlet, maîtrise en environnement
131. Marie-Audrey Schembri, baccalauréat en études de l'environnement
132. Marie-Edith Turcotte, baccalauréat en études de l'environnement
133. Marie-Kim Piché, baccalauréat en études de l'environnement
134. Marie-Pier Audet, diplôme d'études supérieures spécialisées en environnement
135. Marilyne Calvé, baccalauréat en études de l'environnement
136. Mathieu Létourneau, maîtrise en sciences de l'environnement
137. Mathilde Bourque, baccalauréat en études de l'environnement
138. Mathilde Juneau, baccalauréat en études de l'environnement
139. Mathilde Robitaille-Lefebvre, baccalauréat en études de l'environnement
140. Maude Sirois, certificat en études de l'environnement
141. Maxime Ouimet-Dallaire, baccalauréat en études de l'environnement
142. Maxime Pronovost, baccalauréat en études de l'environnement
143. Morgane Pellerin, maîtrise en sciences de l'environnement
144. Myranne Brunette, baccalauréat en études de l'environnement
145. Nancy Girardot, baccalauréat en études de l'environnement
146. Natali Demers, baccalauréat en études de l'environnement
147. Natasha Wabant, baccalauréat en études de l'environnement
148. Nicolas Ferréol Aubert, maîtrise en environnement
149. Nicolas Marineau, certificat en études de l'environnement
150. Nyla Downey, baccalauréat en études de l'environnement
151. Odile Gauthier-Plamondon, baccalauréat en études de l'environnement

152. Olivier Therrien, baccalauréat en études de l'environnement
153. Olivier-Trudelle Lamarre, baccalauréat en études de l'environnement
154. Pascale Chagnon, baccalauréat en études de l'environnement
155. Paul Otis-Bouchart d'Orval, baccalauréat en études de l'environnement
156. Philippe Hébert , baccalauréat en études de l'environnement
157. Raphaël Francis, baccalauréat en études de l'environnement
158. Raphaëlle Venne, baccalauréat en études de l'environnement
159. Rémi Lamontagne, Baccalauréat en études de l'environnement
160. Rosalie Cloutier-Bélangier, baccalauréat en études de l'environnement
161. Rosanne Bergeron, baccalauréat en études de l'environnement
162. Saad Houmine, baccalauréat en études de l'environnement
163. Samuel Karki, certificat en études de l'environnement
164. Samuel Monat, baccalauréat en sciences naturelles appliquées à l'environnement et maîtrise en géographie
165. Sandrine Deschênes Lessard, baccalauréat en études de l'environnement
166. Sara Maourouri, maîtrise en sciences de l'environnement
167. Sarah Beaudry, baccalauréat en études de l'environnement
168. Sarah Flibotte, baccalauréat en études de l'environnement
169. Sarah-Jeanne Nadeau, baccalauréat en études de l'environnement
170. Shany Ménard, baccalauréat en études de l'environnement
171. Shany Rousseau, baccalauréat en études de l'environnement
172. Simon Charron Bigras, baccalauréat en études de l'environnement
173. Simon Durocher, baccalauréat en études de l'environnement
174. Sophie Boulé, baccalauréat en études de l'environnement
175. Sophie Moise, maîtrise en sciences de l'environnement
176. Sophie Poirier, baccalauréat en études de l'environnement
177. Thomas Grandprezc, maîtrise en environnement
178. Vanessa Angers, baccalauréat en études de l'environnement
179. Victor Lours, maîtrise en environnement
180. Vivianne Lalonde, baccalauréat en études de l'environnement
181. William Grenier, baccalauréat en études de l'environnement
182. William Parenteau, maîtrise en environnement
183. William Patenaude, baccalauréat en études de l'environnement